



Signature du schéma départemental d'aide aux victimes

Lundi 2 mai à 14h30, TGI de Paris (1er)

Anne Hidalgo, Maire de Paris, participera lundi à la signature du schéma départemental d'aide aux victimes, aux côtés de toutes les parties prenantes. Il permettra de mieux répondre aux besoins des victimes en coordonnant l'action des différents acteurs concernés.

Lors du conseil de juridiction du 8 avril 2015, instance de dialogue et de concertation entre la juridiction parisienne, les partenaires extérieurs et le milieu associatif, il avait été confié à la Ville de Paris et au Parquet de Paris le pilotage des travaux d'élaboration d'un schéma départemental de l'aide aux victimes.

Le dispositif parisien de l'aide aux victimes se caractérise par une multitude de partenaires – justice, Ville de Paris, préfecture de police, préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris, barreau, association d'aide aux victimes, hôpitaux, etc – devant répondre aux besoins de victimes présentant des problématiques différentes.

Il est apparu nécessaire aux membres de ce conseil de juridiction de mieux coordonner l'action de ces différents acteurs via la mise en place d'un schéma d'aide aux victimes répondant à un double objectif. D'une part présenter et analyser le dispositif existant afin de dégager des préconisations permettant de l'améliorer. D'autre part instaurer une véritable gouvernance de la politique publique d'aide aux victimes sur le territoire parisien en déterminant des priorités d'action et en se dotant d'outils de pilotage.

La rédaction partenariale du schéma départemental parisien de l'aide aux victimes d'infraction pénale vient de s'achever à l'issue d'un large travail de concertation.

Après les prises de parole des autorités et des associations partenaires, un échange avec la presse sera organisé autour de trois priorités du schéma : lutte contre les violences faites aux femmes, prise en charge des personnes âgées vulnérables, prise en charge des victimes d'actes de terrorisme. La cérémonie de signature se conclura par les interventions de la procureure

générale, la première présidente et la directrice de cabinet de madame la secrétaire d'Etat chargée de l'aide aux victimes.

Accréditation : Patricia Semence, TGI de Paris, patricia.semence@justice.fr

Personnalités présentes :

- Anne Hidalgo, Maire de Paris
- Michel Cadot, Préfet de Police de Paris
- Jean-François Carencu, Préfet de Paris et de la Région Ile-de-France
- Jean-Michel Hayat, Président du Tribunal de Grande Instance de Paris
- François Molins, Procureur de la République
- Frédéric Sicard, Bâtonnier de Paris
- Martin Hirsch, Directeur général de l'AP-HP
- Les représentations des associations signataires : CIDFF, Ligue française de santé mentale, APCARS et PAV
- Eliane Houlette, procureur de République financier
- Chantal Arens, première présidente de la cour d'appel de Paris
- Catherine Champrenault, procureure générale près la cour d'appel de Paris
- Nathalie Riomet, directrice de cabinet de Madame la secrétaire d'Etat chargée de l'aide aux victimes

Date et lieu :

Lundi 2 mai de 14h30 à 16h30, salle d'audience de la première chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris (1er)

Contacts presse :

Ville de Paris : Simon Le Boulaire / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61
TGI de Paris : Agnès Thibault-Lecuire / agnes.thibault-lecuivre@justice.fr